



Procès-verbal
de la réunion de conseil municipal
du Vendredi 14 Avril 2023

Présents : Valère HIS, Arnaud NICOLLE, Carole MORETTI, Wilfried DURIEU, Bénédicte GODARD, Amélie DANTAN, Marie-Thérèse THIERRY, Samuel CRAMILLY, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Cédric GODALLIER, Isabelle LEFEVRE, Dimitri BESNE

Absents excusés : Aline SCHRAEN, Stéphane DÉCUYPÈRE

Secrétaire de séance : Amélie DANTAN

Était également présente : Aude-Line WARMÉ, secrétaire générale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du précédent compte rendu
2. Approbation du Compte de Gestion 2022
3. Approbation du Compte Administratif 2022
4. Affectation des résultats 2022
5. Vote des taux Communaux 2023
6. Vote des participations aux syndicats 2023
7. Vote du Budget primitif 2023
8. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent
9. Autorisation ester en justice – Dossier cambriolage
10. Demande de subvention exceptionnelle : projet de l'école maternelle
11. Dossiers d'inscription cantine et garderie : date limite de réception des dossiers en Mairie
12. Éclairage public : modification des horaires d'extinction
13. Projet de Billodrome – École élémentaire
14. Demande de subvention pour le projet billodrome auprès des différents financeurs
15. Informations diverses

1. APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance du 10 Mars 2023 et apporte des précisions sur les points abordés :

1. Approbation du précédent compte rendu
2. Tarifs communaux 2023
3. Subventions aux associations communales : plusieurs dossiers ont été réceptionnés en Mairie.
4. Demande de subvention Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale secteur Duclair/ Le Trait : la subvention a été versée.
5. Acquisition de matériel d'espaces verts : les devis sont toujours en cours de négociations, les stocks sont limités chez les fournisseurs.
6. Acquisition d'une autolaveuse : rendez-vous a été pris avec Nilfisk pour une démonstration le 26 avril.
7. Renouvellement de l'adhésion à l'Association Seine Logement
8. Reliures des registres d'État-Civil, des arrêtés et délibérations : les registres sont en cours d'élaboration.
9. Convention avec le Centre de Gestion pour des missions complémentaires – Autorisation de signature
10. Numérisation de l'État-Civil : l'entreprise interviendra courant Mai.
11. Règlement local de Publicité intercommunal – Consultation des communes
12. Informations diverses

Les membres du conseil municipal adoptent le compte rendu de la séance du 10 mars 2023 à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Compte de Gestion est le document récapitulatif de toutes les écritures effectuées au cours de l'année par la collectivité et rédigé par le comptable public.

De son côté, le président de l'assemblée délibérante, le Maire, dresse également un récapitulatif retraçant les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité au cours du même exercice dans un document appelé Compte Administratif.

Le compte de gestion et le compte administratif doivent être en tous points concordants.

Le compte administratif 2022 est donc la synthèse de toutes les opérations de l'année en recettes et en dépenses.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 905 063,33 € et les recettes à 979 698,39 €, soit un excédent de l'exercice de 74 635,06 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 114 135,08 € et les recettes à 160 072,92 €, soit un excédent de l'exercice de 45 937,84 €.

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal ayant validé à l'unanimité la présidence de Madame Nadine DEVAUX DIT

LALANDE, doyenne de l'assemblée pour l'adoption du compte de gestion 2022, Monsieur le Maire ne participant pas au vote et se retire de la réunion.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le compte de gestion tel que présenté.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire présente le compte administratif :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 905 063,33 € et les recettes à 979 698,39 €, soit un excédent de l'exercice de 74 635,06 €.

Avec la reprise de l'excédent antérieur de 457 498,27 €, la section de fonctionnement est arrêtée à 532 133,33 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 114 135,08 € et les recettes à 160 072,92 €, soit un excédent de l'exercice de 45 937,84 €.

À ce résultat, il convient d'ajouter le déficit antérieur de 123 612,90 € ; le résultat au 31 décembre 2022, pour la section d'investissement, est alors de - 77 675,06 €.

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal ayant validé à l'unanimité la présidence de Madame Nadine DEVAUX DIT LALANDE, doyenne de l'assemblée pour l'adoption du compte administratif 2022, Monsieur le Maire ne participant pas au vote et se retire de la réunion.

Les membres du Conseil Municipal valident le compte administratif à l'unanimité.

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Monsieur le Marie propose l'affectation des résultats suivante :

	2022
I Section de fonctionnement :	
Recettes	979 698,39 €
Dépenses	905 063,33 €
Excédent de l'exercice	74 635,06 €
Report excédent antérieur	457 498,27 €
Excédent cumulé au 31/12	532 133,33 €
II Section d'investissement :	
Recettes	160 072,92 €

Dépenses	114 135,08 €
Résultat investissement de l'exercice	937,84
Reprise N-1 investissement	22 123 612,90 €
Résultat d'investissement (001)	- 77 675,06 €
Au 31.12.	
III Restes à Réaliser :	
Recettes	145 203,60 €
Dépenses	248 684,00 €
Besoin de financement (1068)	181 155,46 €
IV Excédent disponible :	
Excédent de Fonctionnement	532 133,33 €
Résultat Investissement	-77 675,06 €
Restes à Réaliser	-103 480,40 €
SOLDE DÉFINITIF	350 977,87 €

Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition à l'unanimité.

5. VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée et fait part de sa volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti, la commune arrivant à dégager de l'excédent pour le moment. Il précise que dans le contexte actuel, il tient à ne pas augmenter les charges des administrés tant que cela ne s'avère pas nécessaire. Il précise également que pour 2023, les communes doivent de nouveau voter un taux pour la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de reconduire les taux de 2023 pour le résultat suivant :

TAXES	Bases de l'imposition	TAUX	Produits attendus
Taxes foncières (bâti)	884 700 €	50,14%	443 589 €
Taxes foncières (NB)	127 200 €	43,08 %	54 798 €

Taxe d'habitation	39 119 €	17,45 %	6 826 €
			505 213 €

Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition à l'unanimité.

6. VALIDATION DES PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS

Monsieur le Maire présente les participations obligatoires aux différents syndicats :

	2021	2022	2023
Syndicat intercommunal de musique Val de Seine	39 656,82 €	39 656,82 €	39 656,82 €
Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande	4 496 €	4 439 €	4 818 €
	44 152,82 €	44 095,82 €	44 474,82 €

Il précise que concernant le Syndicat intercommunal de musique Val de Seine, la participation pour les 3 prochaines années est actuellement à l'étude. Il précise également que la participation au Parc Naturel Régional dépend du nombre d'habitants de la Commune.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité ces participations.

7. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente dans un premier temps la section de fonctionnement puis la section d'investissement avec des provisions sur les différents projets pour l'année 2023.

Monsieur le Maire propose donc l'équilibre suivant :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
OPERATIONS RELLES	941 394,23 €	1 292 237,41 €	370 738,02 €	143 644,72 €
Restes à Réaliser			145 203,60 €	248 684,00 €
RÉSULTATS REPORTÉS	350 977,87 €			123 612,90 €
TOTAL	1 292 237,41 €	1 292 237,41 €	515 941,62 €	515 941,62 €

- la section de **fonctionnement** s'élève à 1 292 237,41 € en recettes et en dépenses
- la section d'**investissement** s'élève à 515 941,62 € en recettes et en dépenses

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le budget.

8. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT

Monsieur le Maire fait part du départ de la collectivité d'un agent titulaire en poste au restaurant scolaire, après un arrêt maladie de plusieurs mois. Souhaitant conserver la qualité de service actuel, Monsieur le Maire explique qu'il a tenu à proposer à l'agent ayant effectué le remplacement de rester jusqu'à la fin de l'année scolaire avant de prendre une décision pour la rentrée 2023.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'aide Cuisinière relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint technique territoriale par délibération en date du 3 avril 2023 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35^{ème} et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont validé à l'unanimité la proposition.

9. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – DOSSEIR CAMBRIOLAGE

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier du cambriolage qui a eu lieu la nuit du 2 au 3 février 2023. Il annonce que des suspects ont été mis en examens et qu'afin de défendre les intérêts de la Commune, il est nécessaire de faire appel à un conseil juridique.

L'audience au Tribunal Correctionnel de Rouen ayant eu lieu le 6 avril, Monsieur le Maire explique qu'il a mis à profit la délibération n°14/2020 dans laquelle les membres du Conseil Municipal lui délèguent des pouvoirs, notamment celui d'ester en justice. Cependant, pour ce dossier, une délibération spécifique est nécessaire afin de continuer les poursuites.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à faire appel à un conseil juridique pour défendre les intérêts de la Commune.

10. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – PROJET DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de Madame la Directrice de l'école maternelle.

Monsieur le Maire explique le projet : une sortie de fin d'année d'une journée pour tous les élèves de maternelle au château de Bois-Guilbert. Il présente le devis de 766€ de transport et celui de 490 € de droit d'entrée et d'atelier sur place.

Monsieur le Maire rappelle que pour de telles demandes, la Collectivité a l'habitude d'allouer une subvention de 25% du montant prévisionnel du projet, versée sur présentation des justificatifs de dépense.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de 25% du projet estimé de 1 256€, soit 314€ maximum ;
- De donner quitus à Monsieur le Maire pour verser la subvention lorsque les justificatifs de dépense auront été réceptionnés en Mairie.

11. DOSSIERS D'INSCRIPTION CANTINE ET GARDERIE : DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS EN MAIRIE

Monsieur le Maire explique qu'afin d'anticiper les retards dans le retour des dossiers d'inscription aux services périscolaires, il propose de faire figurer une date limite de réception des dossiers et d'y mentionner un doublement de la facturation dès le premier jour d'utilisation des services de cantine et garderie dès lors que le dossier sera reçu en retard.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition et donnent quitus à Monsieur le Maire pour :

- Indiquer la date du 16 septembre 2023 comme limite de réception sur les dossiers ;
- Doubler la facturation des familles retardataires.
-

12. ÉCLAIRAGE PUBLIC : MODIFICATION DES HORAIRES D'EXTINCTION

Monsieur le Maire revient sur la délibération n°98/2022 et la proposition d'éteindre l'éclairage public de 22h à 6h de septembre à avril et l'extinction totale de l'éclairage de mai à août. Il explique que pour des raisons de sécurité routière, et après négociations avec les services du Pôle de Proximité de la Métropole Rouen Normandie, service compétent en matière d'éclairage public, il souhaite modifier les horaires d'extinction pour les porter à 23h-6h de septembre à avril.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la proposition de diminution du temps d'extinction de l'éclairage public et donnent quitus à Monsieur le Maire pour transmission de la décision aux services de la Métropole Rouen Normandie.

13. PROJET DE BILLODROME – ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Amélie DANTAN, conseillère municipale déléguée.

Madame Amélie DANTAN explique le projet de Billodrome dans la cour de l'école primaire. Elle rappelle que des jeux neufs ont été installés dans la cour de l'école maternelle et que par souci

d'équité entre les enfants, il est proposé d'installer un dispositif ludique dans la cour de l'école primaire, avec l'accord du corps enseignant.

Madame Amélie DANTAN explique ce qu'est un billodrome et présente plusieurs illustrations d'installation ainsi que les devis suivants :

Entreprises	Prix HT	Prix TTC
SDU	3 520 €	4 224 €
Eden	3 700 €	4 440 €
FORECO	4 790 €	5 748 €
Amortisol France	3 500 €	4 200 €

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Dimitri BESNE), les membres du Conseil Municipal :

- Retiennent la proposition de l'entreprise Eden, pour un montant de 3 700€ HT, soit 4 440€ TTC ;
- Donnent quitus à Monsieur le Maire pour valider le devis et faire exécuter les travaux.

14. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET BILLODROME AUPRÈS DES DIFFÉRENTS FINANCEURS

Après validation du projet de Billodrome, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter des devis auprès des différents financeurs, soit le Département de la Seine Maritime, qui peut subventionner jusqu'à 30% de la somme, et la Métropole Rouen Normandie.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition et chargent Monsieur le Maire de solliciter les subventions.

15. INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ **Vidéoprotection** : 5 caméras sont déjà posées et en service. Le déploiement des autres caméras est en cours. Le système sera opérationnel prochainement.
- ❖ **Parc des Boucles de la Seine** : Madame Bénédicte GODARD, représentante de la Commune au Parc explique le programme « Escapade Nature » et annonce que 2 places sont réservées pour les jeunes de la Commune, une communication ayant été faite auprès des habitants.

❖ **Métropole Rouen Normandie :**

- La réfection de la chaussée de l’Ancienne Route de Rouen côté B sera faite après les travaux de réfection des canalisations d’eau, prévus du 2 mai au 6 juin.
- Une étude va être menée sur l’effacement des réseaux au Hameau des Vieux

❖ **Lotissement « Clos de la Ferme » :** les fouilles archéologiques n’ayant rien donné, les travaux vont pouvoir être entrepris prochainement.

❖ **Salle polyvalente :** les portes nouvellement posées n’apportent pas satisfaction, une négociation est en cours pour régulariser la situation.

La séance est levée à 20h05.

Le Maire,
Valère HIS.

La secrétaire de séance,
Amélie DANTAN,

Wilfried DURIEU,

Carole MORETTI,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Bénédicte GODARD,

Marie-Thérèse THIERRY,

Samuel CRAMILLY,

Dimitri BESNE,

Arnaud NICOLLE,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,

Cédric GODALLIER,